



Déclaration liminaire SNUipp-FSU CAPD 30 mai 2018

Le projet présenté par le gouvernement dans le cadre de la concertation Action Publique 2022 prévoit de réduire considérablement le rôle des commissions administratives paritaires. Inacceptable pour le SNUipp et la FSU qui dénoncent cette volonté de s'affranchir du contrôle des élus du personnel, essentiel pour assurer la transparence et la régularité de toutes les opérations qui concernent la mobilité et la carrière de chaque agent de la Fonction publique.

Le projet gouvernemental représenterait un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction publique ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels.

Dans l'éducation nationale et dans le premier degré notamment, les élus du personnel font un important travail de vérification des données individuelles, des barèmes utilisés pour le mouvement, les promotions, faisant corriger de nombreuses erreurs et injustices pour chaque opération. Ils sont par ailleurs des experts des règles en vigueur, connaissent très bien la réalité du terrain, les cas individuels et sont un support précieux pour permettre à l'administration de prendre des décisions équitables et respectueuses des personnels.

D'autre part leur présence et leur action dans les CAP leur permettent de rendre compte du fonctionnement de ces instances et d'y faire valoir la transparence et l'équité qui sont pour le SNUipp-FSU des valeurs fondamentales.

Face à un projet qui va jusqu'à évoquer la « suppression éventuelle du paritarisme, à l'exception des questions disciplinaires » et qui constitue une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, le SNUipp-FSU et la FSU affirment leur totale opposition et demandent au gouvernement de renoncer au texte proposé.

Sur cet enjeu essentiel, ils travaillent à construire une réaction unitaire en associant l'ensemble des personnels.

Nous tenons à remercier les services qui dans un calendrier contraint nous ont fait parvenir un document de qualité.

Plusieurs remarques :

- nous regrettons fortement que la montée en charge du ratio promouvables/ promus prévue dans les accords PPCR ne soit pas concrétisée et que les engagements ministériels ne soient pas tenus en la matière ;

Le SNUipp-FSU vient d'ailleurs d'interpeler à nouveau le Ministère sur ce point.

- nous vous avons écrit afin qu'une attention particulière soit portée aux collègues potentiellement retraits en 2019 et 2020.

Nous constatons qu'un certain nombre de ces collègues n'intègrent pas la hors-classe et que certains ont même des avis à consolider après 30 ans de carrière. Pour nous cela doit rester une priorité.

- le délai très court entre la publication des avis des IEN et ceux du Dasen n'ont pas permis aux collègues mécontents d'entamer des démarches de contestation. Si l'an prochain des voies de recours seront possibles sur l'avis du Dasen il faut qu'il en soit de même pour l'avis de l'ien.

Sur ce point nous nous interrogeons fortement sur les critères utilisés par les IEN pour émettre leurs avis, nous lirons d'ailleurs quelques courriers édifiants en séance.

- Le SNUipp-FSU dénonce le poids trop grand de l'avis hiérarchique dans le barème au détriment de la plage d'appel.

Nous regrettons surtout la disparition de l'AGS comme discriminant qui pénalise fortement les instituteurs devenus PE. Certains d'entre eux avec 10 ans d'AGS de plus que certains promus n'intègrent pas la hors classe.

- La note de service fixant les règles d'accès à la hors classe prévoit que l'avis du Dasen soit reporté de manière identique d'année en année. Pour nous cela est impensable. Ce serait nier les possibilités d'évolution des collègues dans leur parcours professionnel.

